

FRELON A PATTES JAUNES

AGIR SANS NUIRE



Bulletin d'information
édité par :



Section
apicole



GDS
Pays-de-la-Loire



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

avec le soutien de



Le plan national frelon asiatique à pattes jaunes, est porté et coordonné par OVS animal et OVS végétal France réunis au sein de l'AFSE (association française sanitaire et environnementale). Il se veut offensif vis-à-vis du frelon asiatique à pattes jaunes, attentif et scrupuleux vis-à-vis de l'entomofaune. Ce plan d'action définit les protocoles et les équipements à utiliser (validés sur des critères d'efficacité et de limitation des risques pour les hommes et la faune). En Pays de la Loire, son déploiement est soutenu par la section apicole du GDS et la Chambre d'agriculture de Région.

Février
2026

Le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*, frelon asiatique) poursuit son expansion. Très observé en Pays de la Loire, il perturbe les ruchers, fragilise la biodiversité et peut représenter un risque pour les personnes allergiques. Il est possible de réduire son expansion en respectant quelques règles.

Il est aujourd'hui impossible d'éradiquer le frelon à pattes jaunes. On peut néanmoins agir pour qu'il ne soit pas trop présent. L'enjeu est écologique : une colonie (un nid) peut consommer 100 000 insectes essentiels à la pollinisation et à l'équilibre des écosystèmes (dont des abeilles, papillons, syrphes). L'enjeu est économique : ce frelon prédate les ruches au point d'entraîner la mort de certaines colonies, en contribuant à la baisse des populations de pollinisateurs il impacte les rendements agricoles, sa présence perturbe certaines activités en extérieur. L'enjeu est de santé publique : le frelon à pattes jaunes n'est pas agressif s'il n'est pas provoqué mais ses piqûres peuvent être dangereuses pour les personnes allergiques.

Deux moyens d'agir : le piégeage de printemps et la destruction des nids

Le piégeage de printemps permet de limiter le développement des colonies de frelons à pattes

jaunes. Il se pratique **DU 15 FÉVRIER AU 15 MAI** : c'est la seule période où le piégeage est efficace pour réduire le développement de l'espèce. Les frelons à pattes jaunes observés alors sont presque uniquement des reines fondatrices.

Chaque reine capturée = une colonie de plusieurs milliers d'individus évitée.

Les règles à respecter pour minimiser l'impact du piégeage sur la biodiversité :

- 1- Utiliser **uniquement des pièges sélectifs** (grilles calibrées pour limiter l'entrée et permettre la sortie des insectes non cible, appât inaccessible aux insectes). Le plan national préconise les modèles OSAKA, BEEVITAL et ROBIDA (attention les pièges vendus en magasin ou en ligne ne sont pas tous sélectifs).
- 2- Installer ces pièges au soleil, à l'abri du vent, près de fleurs ou d'un composteur, à proximité de nids repérés l'an passé.
- 3- Utiliser un appât et le renouveler tous les 8-10 jours.

Le plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes recommande ces trois modèles de pièges :



Piège OSAKA



Piège BEEVITAL



Piège ROBIDA

APPAT : fonctionne bien 1/3 bière, 1/3 vin rouge, 1/3 sirop de fruits rouges

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- utiliser des pièges "bouteilles" : ils sont **nuisibles**,
- piéger en été ou à l'automne (sauf sur les ruchers) : après le 15 mai, on ne capture que des ouvrières, cela n'a aucun impact sur la pression frelon et le risque de capturer des insectes utiles (même avec les pièges sélectifs) est important.

Le second moyen d'action, la destruction des nids,

se pratique en deux temps.

1 - Sur la période février-mars-avril, il faut détruire les nids de printemps (nids primaires : de la grosseur d'un melon, on les découvre sous les rebords de toits, les abris de jardins, les greniers...). Ils abritent l'embryon de la future colonie le temps qu'un gros nid soit construit (nid secondaire). Leur destruction se fait tard le soir ou la nuit quand la reine s'y trouve (sinon elle construira un nouveau nid). Intervention risquée. L'intervention d'une personne compétente est conseillée.

2 - De mai à novembre il faut détruire les nids définitifs (nids secondaires : il peuvent faire jusqu'à 80 cm de diamètre, souvent installés dans les arbres, on en trouve également au cœur des haies ou dans des cavités importantes). L'opération est dangereuse, seuls des professionnels doivent intervenir (savoir-faire, matériel adapté, produits réglementés). Inutile d'intervenir après le mois de novembre, le froid tue la colonie et les nids ne sont pas réutilisés.

S'informer ou être accompagné

Le GDS Apiculture des Pays de la Loire anime un **réseau de référents Frelon à pattes jaunes**. Ils peuvent informer ou accompagner particuliers, communes, agriculteurs, apiculteurs, entreprises.

En fin de période de piégeage, ils recueillent les comptages des captures réalisées dans les pièges afin de contribuer à l'évaluation de la situation à l'échelle locale et nationale. Cela permet d'ajuster les plans d'action et l'attribution de moyens.

Pour contacter le référent de votre secteur (demande d'information sur le piégeage, contribution à l'évaluation de la pression frelon), contactez :

- en 44 : collectiffrelon44@gmail.com
- en 49 : jeanluc.denechere@sfr.fr ou fernand.pineau@wanadoo.fr

- en 53 : robert.pauchard@laposte.net ou aurelie.lenain.gds53@reseauugds.com
- en 72 : abeillesgds72@gmail.com
- en 85 : picard.patrice@gmx.fr

Pour signaler un nid : contacter la mairie (certaines communes prennent en charge leur destruction).

Ensemble, adoptons les bons gestes

- ☐ **Piéger uniquement au printemps (sauf dans les ruchers où l'action peut être prolongée)**
- ☐ **Utiliser les pièges sélectifs recommandés par le plan national**
- ☐ **Inventorier ce que contient le piège en fin de période de piégeage et fournir cet inventaire à un référent Frelon à pattes jaunes**
- ☐ **Signaler les nids pour qu'ils soient détruits par des professionnels**

Reconnaître un frelon asiatique d'un frelon européen



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon asiatique (à pattes jaunes)

Taille adulte
Reine : 24-32 mm
Ouvrière : 20-26 mm
Mâle : 24-27 mm

La tête est orange avec un front noir

Le thorax est entièrement brun et noir

L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment orangé

Les pattes sont jaunes à leurs extrémités



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Frelon européen

Taille adulte
Reine : 27-39 mm
Ouvrière : 19-30 mm
Mâle : 21-31 mm

La tête est jaune avec un front roux

Le thorax est tacheté de roux, de noir et de jaune

L'abdomen est roux à la base puis jaune rayé de noir

Les pattes sont brunes et rousses

Nid de printemps (nid primaire)

